

Nos réf. : DS/YL/2018.018

Le Directeur
à
Comité de Défense et de
Développement de l'Hôpital
de Creil
Monsieur Paul CESBRON
Président
157, rue Arthur Honeger
60100 CREIL

Creil, le 15 février 2018

Monsieur le Président,

J'ai pu constater ce mercredi 14 février 2018 qu'en dépit de mon courrier du 7 février dernier, le Comité de Défense et de Développement de l'Hôpital de Creil que vous présidez a tout de même procédé à la distribution des roses aux parturientes de la maternité site de Creil, en pénétrant à l'intérieur du service et des chambres qui, je vous le rappelle, sont considérées le temps de l'hospitalisation, comme le domicile personnel des patients, avec le statut juridique qui s'y rattache.

- Je prends donc acte de votre intrusion à toutes fins et toutes suites utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Directeur,

Didier SAADA